

La prochaine réunion en mars sera consacrée au vote du budget 2023 et des taux avec notamment la restauration le taux de la taxe d'habitation des résidences secondaires.

5 - Délibération pour les 1607 heures

Suite au Comité Technique du Centre de Gestion du Loiret, il est nécessaire d'appliquer la règle des 1607 heures pour la secrétaire.

Compte-tenu de son régime de travail, la principale modification sera la journée de solidarité du lundi de Pentecôte qui sera désormais travaillé et, après calcul, ceci représente 4 heures dans son cas.

Vote : 10 Pour Contre Abstention

6 - Adressage rue des Chemières et domaine de Forville

Nous devons répondre à 2 demandes d'adressage.

6.1 Domaine de Forville

L'accès à cette propriété se fait par une voie entièrement privée à partir de la route de l'ancienne tuilerie. L'autre accès est entièrement sur la commune de La Selle sur le Bied.

Cette habitation se trouve bien sur la commune de Pers-en-Gâtinais, parcelle D 198.

Pour le moment pas de nom de voie, ceci sera vu avec la commune voisine.

Proposition d'attribuer le numéro 1, Domaine de Forville tout simplement.

Vote : 10 Pour Contre Abstention

6.2 Rue des Chemières,

Suite à la division en cours de la propriété du 18, rue des Chemières, nous sommes sollicités pour attribuer un numéro pour cette nouvelle habitation. Il s'agit de la restauration d'une maison existante.

La dernière habitation côté pair est le 10 et la suivante est le 18.

Dans l'éventualité de constructions sur les parcelles suivantes les numéros 12 et 14 sont réservés.

Il est proposé d'attribuer le numéro 16, rue des Chemières.

Vote : 10 Pour Contre Abstention

7 - Travaux.

• Réfection toiture au-dessus du bar par suite d'infiltration d'eau.

Des travaux furent réalisés le 18 mars 2021, mais une nouvelle fuite a été décelée fin 2022.

Après contact avec l'entrepreneur, la première réaction a été de ne pas reconnaître la possibilité de réparation défectueuse. Après des difficultés de contact, celui-ci a pu se faire cet après-midi, rendez-vous est pris vendredi 10 février à 8h30 pour effectuer la réparation.

• Coupe de mise en sécurité du chemin de la Canicherie, destination du bois.

La ligne téléphonique desservant la maison au bout de cette voie est régulièrement exposée aux chutes d'arbres et de branches. Nous avons décidé d'une part de couper les arbres pour permettre la mise en place de la citerne incendie et de couper au large les arbres qui pourraient menacer la ligne téléphonique. M. Boussin a entrepris avec M. Léthumier d'abattre la première partie mais ceci représente beaucoup de bois. Compte-tenu du temps passé et de l'emploi de leurs matériels personnels, ils demandent s'ils peuvent récupérer le bois.

M. le Maire souhaite avoir l'avis du conseil sur la conduite de ces travaux et la destination du bois pour ne pas se retrouver dans une situation connue par l'ancienne municipalité. Pour être transparent il est acté de préparer un arrêté et si des gens se manifestent pour aider à couper le bois abattu, il pourra être récupéré. M. le Maire demande que la coupe des arbres soit toujours effectuée par Serge pour des raisons de sécurité. Il fera aussi le suivi des ces actions.

Vote : 10 Pour Contre Abstention

• Deuxième tranche d'enfouissement des réseaux rue de la Sainte Rose.

Ce matin, réunion de chantier avec Mme Campagne du département et le conducteur de travaux de FIRALP-SOMELEC.

Les recherches de H.A.P. vont être effectuées la semaine prochaine.

Problème avec les maisons de la « cour commune », difficultés d'entrer en contact avec certains propriétaires. Le début des travaux est prévu pour le lundi 13 mars.

La base vie est prévue dans la cour de la mairie et le dépôt des matériaux sur le parking.

L'arrêt des transports scolaires sera transféré sur la place, information aux transports RéMi.

- **Suivi des travaux de la mare de La Merville.**

Après repos de la terre mise en tas, nous devons prévoir du temps pour l'étaler ainsi que de terminer la partie arrière où des saules sont restés en place.

Monsieur le Maire propose au conseil de réunir la commission Travaux-Embellissement avec ouverture aux habitants souhaitant participer à cet aménagement.

Avis favorable des conseillers, une date sera à proposer.

- **Nettoyage du lit entre la fontaine et lavoir.**

Après concertation, un premier rendez-vous de travail est fixé le samedi 11 mars.

8 - Dossiers divers.

- **Révision de la convention P.U.M.A.**

Par suite de l'officialisation de la bibliothèque, il était nécessaire de supprimer la référence à la « salle des associations ». D'autres points seront soit allégés soit précisés. L'association sollicitée le lundi 6 février par mail a répondu favorablement ce jour. Avis favorable du conseil pour revoir et signer cette convention.

- **Dossier « Fonds vert »**

Ce dispositif d'état doté de 2 milliards d'euros comprend un point concernant la rénovation des parcs lumineux d'éclairage public.

Monsieur le Maire propose au conseil de présenter une demande de subventions pour la réfection complète des **42 points lumineux** de la commune et la pose de 8 horloges socio-astronomiques.

Présentation d'un devis de la société SOMELEC avec remplacement des lanternes sodium par des lanternes L.E.D. s'élevant à 28.092,00 € HT, 33.710,40 € TTC.

7 de ces éclairages se situant sur la RD, nous pourrions aussi faire appel au volet 3 du département pour obtenir l'aide de 30% pour travaux de sécurité sur départementale.

Vote : **10 Pour** **Contre** **Abstention**

- **Contrôle des jeux et des locaux**

Les mairies sont a priori dans l'obligation de faire procéder aux contrôles des jeux d'enfants, des équipements sportifs et des locaux recevant du public.

2 propositions commerciales sont présentées pour les jeux et buts de foot.

- **SOLEUS.**

Choix 1, une visite avec engagement de 3 ans pour 198 € TTC/an.

Choix 2, une visite sans engagement pour 276 € TTC/an.

- **QUALICONSULT.**

- Ceci comprend des tests en charge des buts de foot, à savoir 90 € TTC par but.

Visite première année pour 336 € TTC en 2023 et 288 € en 2024.

M le Maire pose la question pour ce terrain bosselé avec ces buts qui ne sont jamais utilisés et la nécessité de tester un équipement qui ne sert pas pour 180 € par an.

Le conseil admet que la question de conserver ses buts se pose.

M Léthumier informe qu'un club de pétanque pourrait être créé, mais il faut au moins 6 terrains pour faire des tournois. M le Maire pense que cette solution est à étudier, en estimer le coût, mais il faut conserver le grand terrain de « foot » en l'état pour accueillir spectacles et autres organisations. L'ajout de nouveaux terrains de pétanque, ne pourra se faire qu'à côté de celui existant et en tenant compte des évacuations sanitaires.

1 proposition commerciale est présentée pour le contrôle des locaux.

- **QUALICONSULT.**

Visite de contrôle électricité et [SSI-BAES](#) pour 348 € TTC en 2023.

Il faudra revoir pour la vérification des extincteurs ? Verspective ou Moreau ?

Dernier devis Verspective, contrôle des BAES et des extincteurs, **964,50 € en 2022.**

Demander un devis uniquement extincteurs à Verspective et société Moreau.

- **Matériels bureautique secrétariat**

Notre copieur est sous maintenance par la société RICOH jusqu'au 30 juin 2023.

Le tarif est de 0,0040 cts la copie noire et blanc et de 0,040 cts la copie couleur.

Une société, a priori basée à Paris, nous fait une proposition de location d'un copieur de marque CANON, mais les conditions de financement de ce contrat interpellent et le conseil ne souhaite pas donner suite. Le Maire va se renseigner auprès d'autres services.

- **Maison 2, route de l'ancienne tuilerie**

M. le Maire retrace les étapes qui auront permis d'aboutir à l'expertise du service des domaines le mardi 17 janvier 2023. Il présente le courrier de la D.R.F.I.P. reçu le 26 janvier avec une proposition d'achat de 30.000 €. Une marge de négociations est possible suite à demande d'abaissement de ce montant par le Maire.

Il nous faut réfléchir à 2 points essentiels.

1/ Quelle destination pour ce bien ?

L'acheter pour revendre ou le garder, si oui, pour quel usage ?

L'option achat-vente serait préférée car la remise en état serait très onéreuse et nécessiterait un emprunt très important.

Accroître les bâtiments communaux n'est pas à ce jour une nécessité.

La solution pourrait être de louer, mais le rapport serait faible eu égard aux frais occasionnés.

2/ Quel financement pour son acquisition ?

En préambule monsieur le Maire annonce s'être renseigné auprès de l'Etablissement

Public Foncier Cœur de France avec plusieurs options possibles. Le courrier reçu le

7 février, reprenant notre situation ne mets pas en évidence un intérêt pour un achat par cet

établissement. A noter qu'avec cette option, les frais de remise en état du terrain seront fait par des professionnels et dans le cas d'une revente, ceux-ci seront soustraits.

9 – Calendrier loisirs 2023

Madame Lapeyre présente le compte-rendu de la réunion de la commission loisirs du samedi 21 janvier 2023.

- Samedi 25 février, un après-midi sur le Japon.
- Dimanche 9 avril, Pâques au lavoir avec un grapheur.
- Samedi 13 mai, fête béninoise avec M et Mme Zannou et M et Mme Tatchev.
- Samedi 10 juin, concert d'un trio dans l'église Saint Loup.
- Vendredi 14 juillet, concert blues-rock dans le cadre de la fête communale.
- Début septembre, une brocante.
- Octobre, conférence « de l'orge à la bière » avec Cédric et la Fabrik de Sceaux.
- Novembre, exposition photos et films.

M le Maire suggère de refaire un spectacle pour Noël à la place des cadeaux comme les années précédentes. Egalement suggestion de faire un repas à la salle au lieu de le faire au restaurant.

10 - Questions diverses

Néant.

Fin de la séance à 20 heures 49

La secrétaire de séance

Nadège HAMON

Le Maire

Jean-Luc CHEVALIER